

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B275-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B275

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture d'immobilisateurs de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix (n° 14M033)

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LÉGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_08

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture d'immobilisateurs de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix (n°14M033)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport vise à renouveler un marché d'immobilisateurs de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers qui expire le 19 juillet 2014, afin d'assurer la continuité du service et permettre l'acquisition de dispositifs mieux adaptés à l'utilisation qui en est faite par le personnel communautaire.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison d'immobilisateurs de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix - ordures ménagères et Tri Sélectif - ainsi que l'achat des pièces détachées. La mise en place et la maintenance sont assurées par les services techniques communautaires.

La consultation n'était pas allotie.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché s'exécutera par émission de bons de commande conformément à l'article 77 du C.M.P dans la limite des seuils annuels minimum de 60 000 euros HT et maximum de 200 000 euros HT.

Le marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois, dans la limite de 4 ans.

Le marché est à prix unitaires révisables annuellement à chaque reconduction du marché.

Estimation :

L'estimation annuelle du marché est établie à 145 000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 21 mai 2014 et, a été publié sur les supports de publicité suivants : JOUE, BOAMP, LA PROVENCE, COURRIER D'AIX et PROFIL ACHETEUR.

sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.80
- Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2014 a décidé d'attribuer le marché n°14M033 à la société **QUADRIA** pour un estimatif tiré du DQE de **185.393,52 € TTC** ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants (...) » ;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 11 juillet 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M033, relatif à la fourniture et livraison d'immobilisateurs de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix» attribué à la société **QUADRIA** pour un montant de **185.393,52 € TTC**.

Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux crédits ouverts à la section investissement du budget de la CPA, Fonction : 812 ; Nature : 2188 ; Opération : 160

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture d'immobilisateurs de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix (n° 14M033)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JUL. 2014